



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2025 à 19h00** - Date de convocation : **14 février 2025**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), CARRIER (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS),

SIVOS PARTICIPATION COMMUNALE - DL 11/2025

Monsieur le Maire indique que les résultats 2024 du SIVOS, validés par le Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC-les Andelys, font ressortir un déficit d'exploitation en fonctionnement de 6 150,47 €.

Ce déficit est lié à l'augmentation du coût des repas de cantine suite à un changement de prestataire, à l'augmentation du coût du transport pour la piscine et à la fin des aides en cours d'année pour une ATSEM.

Même si grâce au résultat reporté de 2024 à hauteur de 45 251,23 € le report pour 2025 sera de 39 101,06 €, il est nécessaire de revenir à une exploitation équilibrée en fonctionnement.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter de 5 000 € la participation de la commune au budget du SIVOS qui passerait donc de 25 000 à 30 000 €.

Vote :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

